

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2179

21 juillet 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Aabar Trading S.à r.l. | 104549 | CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l. | 104592 |
| ABC Legacy Fund | 104546 | Hotello S.C.A. | 104552 |
| ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A. | 104546 | Hotelport S.A. | 104552 |
| AMS Marketing S.à r.l. | 104546 | Howald Participations | 104552 |
| Anderson Finance S.A. | 104547 | HPF Holding S.A. - SPF | 104551 |
| ANF Luxembourg | 104547 | HRGT Shopping Centres Holdco S.à r.l. | 104552 |
| Ardennes Chauffage S.A. | 104549 | HS LuxCo S.à r.l. | 104553 |
| Artisal & Kern Sàrl | 104546 | IAC Canada Holdings LUX S.à r.l. | 104554 |
| Astronine S.A. | 104547 | IACG Holdings II LUX S.à r.l. | 104554 |
| Au Natur'l Sàrl | 104547 | Iglu Software S.à r.l. | 104553 |
| Axilux Sàrl | 104548 | II CJM Racing | 104554 |
| Back Up International Holding S.A. | 104550 | Imaginations S.A. | 104554 |
| Back Up Services S.A. | 104550 | Immobilière du 3 Joseph II | 104553 |
| Bascharage 33 S.A. | 104550 | Investep S.A. | 104552 |
| Batavia Lugduno | 104548 | John Holdings S.A. | 104553 |
| Batavia Lugduno | 104548 | John Holdings S.A. | 104554 |
| Bavaso S.à r.l. | 104551 | 'Op Der Schock - Solar s.c.' | 104588 |
| BCF Photonics II S.à r.l. | 104551 | PUK VII S.à r.l. | 104568 |
| BDC Dovana S.à r.l. | 104551 | Real Corp Uno S.A. | 104590 |
| Beaumont S.A. | 104551 | RS 2012 Investments S.à r.l. | 104577 |
| Big Eagle (Lux) S.à r.l. | 104550 | Santa Maria Loans S.à r.l. | 104555 |
| Bottega S.à r.l. | 104549 | Six Diagnostic | 104584 |
| Boulangerie-Pâtisserie Etteldorf S.à r.l. | 104550 | WDH Consult | 104591 |
| Continental Finance Holding S.A. | 104592 | West Fund Management Company Sàrl | 104548 |
| Corvin S.A. | 104553 | Wiesengrund S.à r.l. | 104549 |

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 3 mai 2016

Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.05.2016.

Référence de publication: 2016110676/12.

(160083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

AMS Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-9972 Lieler, 8, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 203.168.

—
Auszug aus den Schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter vom 13. Mai 2016:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafter entlassen den alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Andreas Freiherr von Tautphoeus mit sofortiger Wirkung aus seinem Amt.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen, Frau Maggy Parries, wohnhaft in 8, Duarrefstrooss, L-9972 Lieler, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit als neue alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft zu bestellen.

AMS Marketing S.à r.l.

Référence de publication: 2016110703/16.

(160083955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

ABC Legacy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.039.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2016 et a adopté les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateurs de M. Mike Kara, M. Christophe Oppenheim et M. Frédéric Fasel jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2017;

2 - L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2017.

Référence de publication: 2016110675/13.

(160084060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Artisal & Kern Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.
R.C.S. Luxembourg B 22.741.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016110713/13.

(160083620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2016 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Jean-Charles THOUAND et de la société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2016.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Référence de publication: 2016110706/18.

(160084053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

ANF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 185.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016110707/10.

(160083312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Astronine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 204.244.

Résolutions de l'Actionnaire Unique en date du 21 avril 2016

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 21 avril 2016 que les démissions de Madame Betty PRUDHOMME et Madame Pamela VALASUO en tant qu'administrateurs de la Société, sont acceptées avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Référence de publication: 2016110715/13.

(160083983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Au Natur'l Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter.
R.C.S. Luxembourg B 166.666.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables fiscaux

Signature

Référence de publication: 2016110717/13.

(160083736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Axilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 92.838.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 18/05/2016, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société Axilux S.à r.l. susvisée, est désormais réparti comme suit:

| | |
|--|--------------------|
| - ELIO FINANCE EURL, société de droit français, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-57100 Thionville, 50, rue de la Digue, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Thionville sous le numéro 484 871 108 | 75 parts sociales |
| - Monsieur Christophe KOEHLER, né le 15/05/1964 à Metz (France), demeurant à F-57360 Amnéville-les-Thermes, 5, avenue du Bataillon Bigeard | 25 parts sociales |
| Total: cent parts sociales | 100 parts sociales |

Contern, le 18 mai 2016.

Les associés

Référence de publication: 2016110721/19.

(160084242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Batavia Lugduno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.629.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110723/12.

(160083722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Batavia Lugduno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110724/11.

(160084207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

West Fund Management Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 203.121.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 22 mars 2016:

Monsieur Michaël Zianveni, Gérant de catégorie B, est nommé Président du Conseil de Gérance.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016110589/12.

(160083272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.927.920,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.369.

—
Par résolutions prises en date du 28 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 29 avril 2016;

2. Nomination de Stéphanie Stacchini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 29 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110590/15.

(160083493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edouard Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.173.

—
EXTRAIT

En date du 23 Mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Tycho Iskander Surber, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Kevin Cobb, né le 28 Juillet 1984 à Glasgow, Royaume-Uni, et avec adresse professionnelle au IPIC Square, 22/23^e étage, 4 Muroor Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 Mai 2016.

Référence de publication: 2016110623/16.

(160083709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ardennes Chauffage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, route de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 92.971.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016110709/10.

(160083850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Bottega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 714.285,71.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 203.156.

—
Extrait des Décisions prises par Résolution Circulaire du Conseil de Gérance en date du 17 mai 2016

- Le Conseil de Gérance a résolu d'approuver le changement d'adresse du siège social de la Société de 40, Avenue Montereux, L-2163 Luxembourg à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 11 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016110731/13.

(160084136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Big Eagle (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.799.

—
Par résolution prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. Nomination d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016110728/15.

(160083926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Boulangerie-Pâtisserie Etteldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 177.603.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2016110733/11.

(160083446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Back Up International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsdach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.866.

—
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110736/9.

(160083735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Back Up Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.718.

—
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110737/9.

(160083734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Bascharage 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BASCHARAGE 33 S.A.

Référence de publication: 2016110739/10.

(160084235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Bavaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110741/9.
(160083457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

BCF Photonics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.960.

Les comptes annuels au 31 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110742/9.
(160084166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

BDC Dovana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016110743/9.
(160083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Beaubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 137.838.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mai 2016.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016110745/16.

(160083858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HPF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 172.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016112676/11.

(160086110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Hotello S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTELLO S.C.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016112673/12.

(160085206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Hotelpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 198.973.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112674/10.

(160085865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Howald Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.902.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112675/10.

(160085685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

HRGT Shopping Centres Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.272.

Le Bilan et l'affectation du résultat aux 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 May 2016.

HRGT Shopping Centres Holdco S.à r.l.

Manager

Référence de publication: 2016112677/13.

(160085614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Investep S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.584.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112721/9.

(160086178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

HS LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.002,88.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HS Luxco S.à.r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2016112681/11.

(160085788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 171.178,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 170.299.

Les statuts coordonnés au 28 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112684/10.

(160086813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Immobilière du 3 Joseph II, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Avec effet au 18 avril 2016, le siège social a été transféré au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et l'adresse professionnelle de l'administrateur unique est modifiée comme suit:

- Monsieur Marc THILL, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112686/11.

(160085532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110819/9.

(160083781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

John Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 13, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 175.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112736/10.

(160085873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

IAC Canada Holdings LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 172.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016112699/12.

(160086086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016112700/13.

(160086098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

II CJM Racing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112704/9.

(160085608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Imaginations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 31.827.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/5/2016.

Référence de publication: 2016112706/10.

(160085513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

John Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 13, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 175.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112735/10.

(160085872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Santa Maria Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 206.201.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting Santa Maria, a Dutch foundation (“stichting”), with foundation number 65928733 and with its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands,

represented by Maître Claire Prospert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, The Netherlands on 3 May 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the “Company”), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, more in particular by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (ii) the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and (iii) the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may at any time be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of “Santa Maria Loans S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- privately raise funds, privately issue bonds, notes, preferred equity certificates and other debt securities and instruments, in order to carry out its activity within the framework of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration; and
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

The Company will not issue securities to the public on a continuous basis.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to one vote at the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Compartments. The Board of Managers may establish one or more compartments in relation to bonds, notes and other financial instruments issued by the Company which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other financial instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the Board of Managers. Each holder of financial instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles of Incorporation by subscribing to these financial instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The Board of Managers shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these Articles of Incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

The Board of Managers may for the purpose of proper and fair calculation of the performance fee (if any) divide a compartment into several series so that existing investors will be in one or more series and new investor(s) will be in another series. As soon as the common calculation of a performance fee is equalized, the separation between the relevant series disappears. Series are divisions of a temporary nature and constitute an equalization arrangement. The investors concerned will be informed forthwith when such administrative division comes into existence and when it ceases to exist.

In the case of any asset of the Company which the Board of Managers, or any person acting on behalf of the Board of Managers, does not consider is attributable to a particular compartment, the Board of Managers, or any person acting on behalf of the Board of Managers, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the Board of Managers shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for any amendment to these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Board of managers, Independent auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders (the "Manager(s)").

If several Managers have been appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) (the "Class A Managers") and one or several class B manager(s) (the "Class B Managers").

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Managers may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the law and these Articles of Incorporation, every Manager or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors (each an "Indemnified Party"), shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him or her in the actual or purported execution or discharge of his or her duties or the exercise or purported exercise of his or her powers or otherwise in relation to or in connection with his or her duties, powers or office, but:

- (a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;
- (b) the indemnity is subject to such Indemnified Party taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;
- (c) the indemnity shall not apply to matters as to which such Indemnified Party shall be finally adjudged to be liable for negligence or misconduct;
- (d) this article shall not exclude other rights to which each Indemnified Party may be entitled; and
- (e) the Company's obligation to indemnify and hold harmless the Indemnified Parties as provided for in this article is limited to a total amount not to exceed 50% of the total net assets of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the general meeting of shareholders (the "Secretary").

Subject to the provisions of these Articles of Incorporation, the Board of Managers may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no board or committee meetings shall be held in the United Kingdom and not less than 3 (three) Board of Managers meetings are held annually in Luxembourg. No meeting of the Board of Managers may be held and no decision of the Board of Managers or any committee thereof can be taken in the United Kingdom and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom shall be void.

The Board of Managers will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) calendar day's written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or, subject to the provisions of these Articles of Incorporation, at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, and shall not include a majority of Managers who are residents of the United Kingdom for tax purposes, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. A person entitled to be present at a meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers shall be deemed to be present for all purposes if he or she is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he or she is not actually present in the United Kingdom at that time. A Manager so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no Manager is present in that place) where the largest group of Managers participating is assembled, or, if there is no such group, where the Chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the Managers shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Board of Managers or (as the case may be) a committee of the Board of Managers duly convened and held. For this purpose:

- (a) the resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;
- (b) the resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more Managers, or a combination of both; and
- (c) the resolution must be executed by all the Managers, a majority of whom must be outside the United Kingdom.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or, if more than one Manager has been appointed, by any two (2) Managers acting jointly or by the Chairman.

Art. 13. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In particular, the Board of Managers is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other financial instruments issued by the Company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company and being considered as an entity of its own. The board of directors may also decide to merge one or several compartments with another compartment of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be Managers. In that case the Board of Managers shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions (including determined functions in relation to the daily management of the Company) to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company shall only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s) (including in relation to the daily management of the Company), but only within the limits of such special power.

Art. 17. Independent Auditors. The accounts of the Company are audited by one or more authorized independent auditors (“réviseur(s) d’entreprises agréé(s)”).

The authorized independent auditor(s) shall be appointed by the Board of Managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday of June of each year at 10.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Director(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including if applicable the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the law, by the Manager(s), or failing which by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the

shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the law, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent. (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent. (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 29. Allocation of the Company's fees, costs and expenses in case of the existence of one or several compartments. If the Board of Managers has created one or several compartments in accordance with Article 13 hereof, all fees, costs and expenses payable by the Company in respect of itself (but not in relation to any compartment) shall be financed pro rata by each compartment. For the avoidance of doubt, if no compartment(s) exist(s) in accordance with Article 13 hereof, all fees, costs and expenses payable by the Company in respect of itself will be financed by the Company.

Chapter VI. Transfer of assets-dissolution, Liquidation, Non-petition

Art. 30. Transfer of assets. The Company is authorised to transfer any of its assets in accordance with the principles set out from time to time in the issue documents of the relevant securities.

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half (1/2) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

The Board of Managers may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself.

Should the Company be dissolved, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the Board of Managers, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2016.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent. (100%) paid in cash as follows:

| Shareholder | subscribed capital | number of shares | amount paid-in |
|-----------------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Stichting Santa Maria | EUR 12,500.- | 1,250,000 | EUR 12,500.- |
| Total: | EUR 12,500.- | 1,250,000 | EUR 12,500.- |

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Shareholder's resolutions

The above-named person, representing the entire subscribed capital of the Company, immediately proceeded to adopt the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Maximilien Dambax, born on 2 February 1981 in Tarbes, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Guillaume Sadler, born on 24 June 1982 in Sarreguemines, France, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting, Santa Maria une fondation de droit Néerlandais («Stichting»), immatriculée sous le numéro 65928733 et ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, Pays Bas.

représenté par Maître Claire Prospert, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, Pays Bas, le 3 mai 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts de société qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ii) la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que (iii) par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique. La Société peut à tout moment comporter un associé unique ou plusieurs associés, mais dans la limite de quarante (40) associés, notamment par suite de transfert de parts sociales ou d'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination «Santa Maria Loans S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) ou selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le ou les Gérant(s) ou selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- de manière privée, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, preferred equity certificates et autres titres et instruments de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération; et
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société n'émettra pas en continu des valeurs mobilières à destination du public.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une voix à l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

L'associé unique peut céder librement ses parts sociales si la Société comporte un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société comporte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Compartiments. Le Conseil de Gérance peut créer un ou plusieurs compartiments relatifs aux obligations, billets ou autres instruments financiers émis par la Société qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets ou autres instruments financiers émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil de Gérance. Tout détenteur de instruments financiers émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces instruments financiers ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le Conseil de Gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Aux fins d'un calcul juste et adéquat des frais de performance (le cas échéant) le Conseil de Gérance peut diviser un compartiment en plusieurs séries de telle sorte que les investisseurs existants se trouvent dans une ou plusieurs séries et les nouveaux investisseurs se trouvent dans des séries différentes. Dès que le calcul commun des frais de performance est régularisé, la séparation entre les séries en question disparaît. Les séries sont des divisions de nature temporaire et consistent en des arrangements aux fins d'égalisation. Les investisseurs concernées seront informés immédiatement lorsque de telles divisions administratives sont mises en place ainsi que lorsque ces dernières cessent d'exister.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil de Gérance, ou tout autre personne agissant pour le Conseil de Gérance, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le Conseil de Gérance ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le Conseil de Gérance aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la Société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Art. 8. Augmentation et réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un l'associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Reviseurs indépendants

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérant(s)»).

Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

L'associé unique ou les associés pourront décider de nommer un ou plusieurs Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Sous réserves de l'approbation de l'assemblée générale des associés, les Gérants pourront percevoir une rémunération pour l'accomplissement de leurs fonctions de gérance dans la Société et pourront, en plus, être remboursés pour toutes les autres dépenses quel quelles soient, engagées par les Gérants dans l'accomplissement desdites fonctions ou dans la réalisation de l'objet social de la Société.

Sous réserves des dispositions et dans la mesure où permis par la loi et les présents Statuts, chaque Gérant ou autre dirigeant (à l'exclusion d'un réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers ou exécuteurs testamentaires (chacune une «Partie Indemnisée»), seront indemnisés sur les actifs de la Société contre toute responsabilité encourue par lui ou elle du

fait de l'exécution ou de l'accomplissement, actuel ou futur, de ses fonctions ou de l'exercice de ses pouvoirs ou dans le cadre de ou en relation avec ses fonctions, pouvoirs ou tâches mais:

(a) cette indemnité ne s'appliquera à aucune responsabilité dans la mesure où celle-ci est recouvrée auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité est applicable sous réserves que la Partie Indemnisée concernée effectue toutes les démarches nécessaires pour obtenir un tel recouvrement, de telle sorte que l'indemnité ne sera pas applicable dans la mesure où un droit de recouvrement alternatif peut être demandé;

(c) l'indemnité ne s'appliquera pas à des faits pour lesquels la Partie Indemnisée concernée sera finalement jugée responsable pour faute; et

(d) cet article n'est pas exclusif d'autres droits en vertu desquels chacune des Parties Indemnisées pourrait prétendre à une indemnisation; et

(e) l'obligation de la Société de tenir indemne et à couvert les Parties Indemnisées tel que prévu par cet article est limitée à un montant total n'excédant pas 50% du total de la valeur nette des actifs de la Société.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale des associés (le «Secrétaire»).

Sous réserves des dispositions des présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra modifier ses procédures de fonctionnement tel qu'il le juge approprié, sous réserves qu'aucune réunion du Conseil de Gérance ou des comités ne se tiennent au Royaume-Uni et que, au moins trois (3) réunions du Conseil de Gérance se tiennent chaque année au Luxembourg. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne pourra se tenir au Royaume-Uni et aucune décision du Conseil de Gérance ou d'un comité ne peut être prise au Royaume-Uni et, de telles réunions si elles sont censées se tenir au Royaume-Uni et de telles décisions si elles sont censées être prises au Royaume-Uni, seront nulles.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, un (1) jour calendaire au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg, ou, sous réserve des dispositions des présents Statuts, à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, et ne devra pas comprendre une majorité de Gérants résidant au Royaume-Uni pour des raisons fiscales sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une personne autorisée à être présente à une réunion du Conseil de Gérance ou à une réunion d'un comité du Conseil de Gérance sera réputée être présente pour toutes les questions si il ou elle est capable (directement ou par un moyen électronique) de parler et d'être entendue simultanément par tous ceux qui sont présents ou supposés être présents, sous réserves qu'il ou elle ne soit pas effectivement présent au Royaume-Uni à ce moment là. En conséquence, un Gérant supposé présent de cette façon, est en droit de voter et d'être pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est supposée tenue là où il a été convenu qu'elle soit tenue ou (si aucun Gérant n'est présent à cet endroit), là où la plus grande partie du groupe de Gérants participant à cette réunion est rassemblée, ou s'il n'y a pas un tel groupe, là où le Président de la réunion est.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants est aussi valide et efficace que si elle avait été passée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou, (le cas échéant) lors d'un comité du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. A cet effet:

(a) la résolution peut être sous format papier ou électronique envoyé au siège social;

(b) la résolution peut être en plusieurs documents sous format papier ou électronique, ou une combinaison des deux, chacun exécuté par un ou plusieurs Gérants; et

(c) la résolution doit être exécutée par tous les Gérants, dont la majorité doit être en dehors du Royaume-Uni.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions des Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou, si plus d'un Gérant a été nommé, par deux Gérants agissant conjointement ou par le Président.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance. Chaque Gérant individuellement ou, s'il existe un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. En particulier, le Conseil de Gérance a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres instruments financiers émis par la Société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre. Le Conseil de Gérance peut également décider de la fusion d'un ou plusieurs compartiments de la Société avec un autre compartiment afin d'en créer un nouveau.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent, mais ne doivent pas, être Gérants. Dans ce cas, le Conseil de Gérance nommera les membres de tel(s) comité(s) et déterminera les pouvoirs de ce(s) comité(s).

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires (y compris des fonctions déterminées en relation avec la gestion journalière de la Société), à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérants, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants (y compris en relation avec la gestion journalière de la Société), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Réviseurs d'Entreprises. Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommés par le Conseil de Gérance de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et la loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit tel qu'il serait mentionné dans la convocation à la réunion, le troisième jeudi du mois de juin chaque année à 10.00 heures du matin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris, le cas échéant, l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou la loi, sur convocation des Gérants, ou à défaut, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de profits et de pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 29. Allocation des commissions, frais et dépenses de la Société en cas d'existence d'un ou plusieurs compartiments. Si le Conseil de Gérance a créé un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 13 des statuts, toutes les commissions, frais et dépenses payables par la Société concernant elle-même (mais qui ne sont pas relatifs à un ou plusieurs compartiments) seront supportés par chaque compartiment pro rata. A toutes fins utiles, si aucun compartiment n'a été créé par le Conseil de Gérance conformément à l'article 13 des statuts, toutes les commissions, frais et dépenses payables par la Société concernant elle-même seront supportés par la Société.

Chapitre VI. Transfert d'actifs, Dissolution, Liquidation, Non-réclamation

Art. 30. Transfert d'Actifs. La Société est autorisée à transférer ses actifs en conformité avec les principes établis de temps en temps dans les documents d'émission des titres concernés.

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Le Conseil de Gérance peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés ou par le Conseil de Gérance, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associés | Capital souscrit | nombre de parts sociales | montant libéré |
|-----------------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| Stichting Santa Maria | EUR 12.500,- | 1.250.000 | EUR 12.500,- |
| Total: | EUR 12.500,- | 1.250.000 | EUR 12.500,- |

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

104568

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a en outre décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

- Maximilien Dambax, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Guillaume Sadler, né le 24 juin 1982 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Propert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 mai 2016. GAC/2016/3710. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113056/741.

(160086622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

PUK VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 206.185.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of May.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-47863 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 and

- Providence VII Global Holdings L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Island and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number MC-59825 and, acting through its general partner Providence Equity GP VII International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-48094, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-255111 (collectively referred to as the "Shareholders"),

All here represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to two proxies dated 11th May 2016, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PUK VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “PUK VII S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscribers | Number of shares | Subscription price (EUR) |
|--|------------------|--------------------------|
| Providence VII Global Holdings L.P., prenamed | 5,814 | EUR 5,814.- |
| Providence Equity Partners VIIA L.P., prenamed | 6,686 | EUR 6,686.- |
| Total | 12,500 | EUR 12,500.- |

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-)

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company is fixed at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr George Richard COBLEIGH, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;

- Mr Michael Robert KIDD, manager, with professional address at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;

- Mr Sinisa KRNIC, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Mr Claude LARBIÈRE, Finance Director, with professional address at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Providence Equity Partners VII-A L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-47863 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 et

- Providence VII Global Holdings L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Ile Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro

MC-59825 et, agissant à travers son general partner Providence Equity GP VII International L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-48094, agissant à son tour à travers son general partner Providence Equity Partners VII International Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-255111 (ensemble désignés les «Associés»),

Toutes ici représentées par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations en date du 11 mai 2016, qui seront enregistrées ensemble avec le présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PUK VII S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PUK VII S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

Les mots “demande”, “action”, “plainte” ou “procédure” s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots “responsabilité” et “dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

| Souscripteurs | Nombre de parts sociales | Prix de souscription (EUR) |
|---|--------------------------|----------------------------|
| Providence VII Global Holdings L.P., préqualifiée | 5.814 | EUR 5.814.- |
| Providence Equity Partners VII-A L.P., préqualifiée | 6.686 | EUR 6.686.- |
| Total | 12.500 | 12.500,- EUR |

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (€ 1.000.-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - M. George Richard COBLEIGH, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
 - M. Michael Robert KIDD, gérant, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
 - M. Sinisa KRNIC, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et
 - M. Claude LARBIERE, directeur financier, demeurant professionnellement au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15892. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112992/473.

(160085924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

RS 2012 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.094.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of May;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing at Redange/Attert (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert, acting as proxyholder of:

1. Mr. Francisco LOPEZ BREA REDONDO, manager of companies, residing at Calle Ferraz n°4 4A, in Madrid (Spain),
and

2. Mrs. Maria DEL PILAR ESPESO SALMORAL, retired, residing at Calle Ferraz, n°4 4A in Madrid (Spain),
by virtue of two (2) proxies given under private seal; which proxies will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing persons, represented as above, exposed to the notary that:

A. RS 2012 Investments S.à r.l. is a limited liability company having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (RCS Luxembourg B 171.094), incorporated pursuant a deed of Me Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, dated 10 August 2012, published at Mémorial C number 2383 of 25 September 2012 (the “Company”);

B. the share capital of the Company is set at fifteen million one hundred twenty-four thousand Euros (15,124,000.- EUR) represented by one hundred fifty-one thousand two hundred and forty (151,240) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

C. The one hundred fifty-one thousand two hundred and forty (151,240) shares are allocated as follows:

| | |
|---|---------|
| - Mrs. Maria DEL PILAR ESPESO SALMORAL, prenamed: | 75,620 |
| - Mr. Francisco LOPEZ BREA REDONDO, prenamed: | 75,620 |
| Total: | 151,240 |

The shareholders, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Ending of the financial year on the date of the signature of the notarial deed and approval of the interim financial statement as of 15/04/2016;

2. Resignation of the sole manager and discharge granted as of the date of radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register;

3. Change of the nationality of the Company and transfer of the statutory and administrative registered office of the Company from Luxembourg to Spain with maintenance of the legal personality of the Company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new company, all of this being subject to a suspension clause of registering the company in Spain;

4. Decision to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of Spain under the name “RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada”;

5. Full rewriting of the articles of association so that the Company’s articles of association comply with the provisions of the Spanish Law; and approval of the new articles of association a copy of which is attached;

6. Statutory appointments.

7. Appointment with power of substitution of Maître Martínez Gil-Vich, notary residing in Calle Velázquez número 12, 28001 MADRID (SPAIN) as attorney in charge of proceeding with any notification to the Companies Register in Spain, to sign the new articles of association, to render the same effective, and to perform all formalities linked with the registered office transfer, said attorney having all powers to represent the Company towards any administrative and tax authorities in Spain further to the transfer of registered office and the change of nationality;

8. Appointment as attorney any employee of the undersigned notary who is vested with the broadest powers to complete the radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register upon receipt of a registration certificate from the Spanish Companies Register;

9. Tax neutrality regime; Option to apply the tax neutrality regime in Spain as per Law 27/2014.

10. Miscellaneous.

First resolution

The shareholders decided to close the financial year on the date of the signature of the notarial deed and approved the interim financial statement as of 15/4/ 2016 at that same date.

This interim financial statement, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders decided to accept the resignation of the sole manager of the company and to grant him full discharge for his mandate.

Third resolution

The shareholders decided to change the nationality of the Company and to transfer the statutory and the administrative registered office of the company from 8A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to Paseo del Pintor Rosales número 8 in Madrid (Spain) with maintenance of the legal personality of the Company, the change of nationality and the transfer of the registered office not leading to the dissolution nor the creation of a new company, all of this being subject to a suspension clause of registering the company in Spain.

The Company shall not keep any branch nor any other legal entity in Luxembourg.

Fourth resolution

The shareholders decided to simultaneously continue the existence of the Company under the jurisdiction of the territory of Spain under the name "RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada".

Fifth resolution

The shareholders decided to proceed of the full rewriting of the articles of association so that the Company's articles of association comply with the provisions of the Spanish Law, as follows:

« **Art. 1. Denominación y régimen.** La sociedad se denominará "RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada"; (la Sociedad).

Se regirá por los presentes estatutos sociales (los Estatutos), por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital (LSC), las disposiciones que establezcan el régimen jurídico de las sociedades limitadas y por las demás disposiciones y normas legales que resulten de aplicación.

Art. 2. Objeto. La Sociedad tiene por objeto el desarrollo de actividades empresariales de prestación de:

(a) (la coordinación de) servicios de asesoramiento técnico, legal, financiero y fiscal, en relación con inversiones inmobiliarias, tanto residenciales como comerciales, así como con la adquisición o procesos de compra de dichos inmuebles, bien directamente o bien mediante la adquisición de acciones o participaciones de sociedades, o a través de cualquier otra estructura de negocio, de forma individual o conjunta.

(b) Servicios relacionados con la gestión de inmuebles, promociones inmobiliarias y/o portfolios, así como dirección y supervisión de gestión de suelo.

(c) Servicios relacionados con inversión en créditos vencidos e impagados.

Las actividades que integran el objeto social podrán desarrollarse total o parcialmente de modo indirecto, mediante la titularidad de acciones o participaciones en Sociedades con objeto idéntico o análogo.

Art. 3. Domicilio. El domicilio social se establece en Madrid, Paseo del Pintor Rosales número 8.

El órgano de administración será competente para decidir la creación, supresión o traslado de sucursales y el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal.

En este último caso podrá, por sí solo, modificar el párrafo primero de este artículo para adecuarlo al traslado decidido.

Capital social y participaciones sociales

Art. 4. Capital social. Se fija en la cifra de 15.124.000,- Euros. Está dividido en 151.240 participaciones sociales iguales, acumulables e indivisibles, totalmente suscritas e íntegramente desembolsadas, de 100 Euros de valor nominal cada una de ellas, numeradas correlativamente del 1 al 151.240, ambos inclusive.

Art. 5. Régimen de transmisión de las participaciones sociales. El funcionamiento y régimen aplicable la transmisión de las participaciones sociales se regirá por lo dispuesto en los artículos correspondientes de la normativa aplicable a las sociedades de responsabilidad limitada.

Órganos sociales

Art. 6. Clases. Los órganos rectores de la Sociedad son:

- (i) la Junta General de Socios; y
- (ii) el Órgano de Administración

Junta general de socios

Art. 7. Junta general de socios. El funcionamiento y régimen aplicable la Junta General de Socios se regirá por lo dispuesto en los artículos correspondientes de la normativa aplicable a las sociedades de responsabilidad limitada.

Organo de administración

Art. 8. Modos de organizarse la administración. La Sociedad será gestionada, administrada y representada, con los más amplios poderes de acuerdo con la legislación, salvo por aquellos que recaen en la Junta General de Socios, de acuerdo con la LSC, según decida la Junta General de Socios, por:

- (i) un Administrador Único;
- (ii) varios Administradores que actúen solidaria o conjuntamente, cuyo número estará entre dos y cuatro; o por
- (iii) un Consejo de Administración.

En caso de varios Administradores Conjuntos, el poder de representación se ejercerá mancomunadamente por dos de ellos cualesquiera.

Art. 9. Duración del cargo. Los Administradores ejercerán su cargo por tiempo indefinido, siendo el ejercicio del cargo de carácter gratuito.

Consejo de administración

Art. 10. Composición y nombramiento. Si existe Consejo de Administración, estará integrado por un mínimo de tres y un máximo de doce miembros, cuya determinación y elección o destitución corresponde a la Junta General de Socios.

El Consejo de Administración designará a sus propios Presidente y Secretario, y podrá nombrar una Comisión Ejecutiva o uno o varios Consejeros Delegados, indicando el régimen de su actuación.

Será posible nombrar para el cargo de secretario a personas que no ostenten la posición jurídica de administradores. En tal caso, estas personas tendrán derechos de voz pero no de voto.

Art. 11. Facultad y obligación de convocar. El Consejo de Administración celebrará sesión cuando lo disponga el Presidente por iniciativa propia o a petición de dos o más Consejeros; podrá establecerse periodicidad para las reuniones de este órgano.

En cualquier caso, el Consejo de Administración deberá reunirse, al menos, una vez al trimestre.

Art. 12. Forma de la convocatoria. El Presidente convocará la reunión por escrito con tres días de antelación, cuando menos.

La convocatoria incluirá el orden del día de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando:

- (i) asistan, presentes o representados, la mayoría de sus componentes; y
- (ii) sin necesidad de convocatoria, si todos los miembros aceptasen por unanimidad la celebración de la sesión.

Asimismo, el Consejo de Administración podrá celebrar reuniones por escrito y sin sesión siempre que ninguno de sus miembros se oponga a tal procedimiento.

Los Consejeros no necesitan estar físicamente presentes en la sesión, se considerará suficiente si atienden a través de un medio que permita la comunicación simultánea entre los consejeros a través de video conferencia, conferencia telefónica u otros medios electrónicos análogos.

La representación, por escrito y con carácter especial para cada reunión, deberá recaer en otro Consejero.

Art. 13. Modo de deliberar y adoptar acuerdos. El Presidente dirigirá las deliberaciones, concediendo la palabra, por su orden, a los Administradores que la pidan. Cada Administrador podrá consumir dos turnos de palabra en defensa de sus propuestas. Agotados aquellos, el Presidente podrá limitar tiempo y número de intervenciones en favor y en contra de cualquier asunto. Cada punto del orden del día será objeto de votación por separado, correspondiendo a cada miembro del Consejo de Administración, presente o representado, un voto.

Salvo disposición legal en contrario, los acuerdos del Consejo de Administración se adoptarán por tres cuartas partes de los Consejeros concurrentes a la sesión.

La ejecución de los acuerdos del Consejo de Administración corresponde al Consejero o componente del Consejo de Administración expresamente facultado para ello en la misma reunión y, en su defecto, al Secretario, al Presidente, o a cualquier Consejero (sea o no Consejero Delegado), indistintamente.

Las discusiones y acuerdos del Consejo de Administración, se llevarán a un libro de Actas que serán firmadas por el Presidente y el Secretario.

Se aprobarán en la forma establecida para las Actas de las Juntas Generales de Socios y las certificaciones serán libradas por el Secretario con el Visto Bueno del Presidente.

Art. 14. Incompatibilidades. No podrán ejercer cargos en esta Sociedad las personas declaradas incompatibles por la Ley.

Art. 15. Cuentas anuales. El órgano de administración formulará en el plazo de tres meses a contar del cierre del ejercicio social, con arreglo a las prescripciones legales, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado.

A partir de la convocatoria de la Junta General de Socios, cualquier Socio podrá obtener de la Sociedad de forma inmediata y gratuita, los documentos que han de ser sometidos a la aprobación de la misma, así como el informe de gestión y, en su caso, el informe de los auditores de cuentas.

En la convocatoria de la Junta General de Socios se hará mención de este derecho.

Las cuentas serán examinadas por la Junta General de Socios la cual resolverá lo procedente y se depositarán en el Registro Mercantil del domicilio social, dentro del mes siguiente a su aprobación.

Art. 16. Disolución y liquidación. La Sociedad se disolverá por las causas legales, y su proceso de liquidación se ajustará a lo regulado en la Legislación vigente.»

Sixth resolution

The shareholders decided to appoint Mr. Francisco LOPEZ BREA REDONDO as sole manager of the Company for an undetermined duration.

Seventh resolution

The shareholders decided to appoint Maître Martínez Gil-Vich, notary residing in Calle Velázquez número 12, 28001 MADRID (SPAIN) with power of substitution as attorney in charge of proceeding with any notification to the Companies Register in Spain; to sign the new articles of association, to render the same effective, and to perform all formalities linked with the registered office transfer, said attorney having all powers to represent the Company towards any administrative and tax authorities in Spain following the transfer of registered office and the change of nationality.

Eighth resolution

The shareholders decided to appoint as attorney any employee of the undersigned notary who is vested with the broadest powers to complete the radiation of the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register upon receipt of a registration certificate from the Spanish Companies Register.

Ninth resolution

Resolution on tax neutrality

The intended migration will avail itself of the tax regime envisaged in Chapter VII of Part VII of the restated Spanish Corporate Income Tax Law approved by Law 27/2014 without prejudice that the company may exercise the waiving right set forth in section 77.2 of the Spanish Corporate Income Tax Law and also may apply any neutrality regime equivalent to the Spanish set forth by the Council Directive 90/434/EEC of 23 July 1990 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States.

To such effect the above-mentioned tax regime will apply to this change of the domicile and will be reported to the Ministry of Economy and Finance through the statutory procedure.

Suspension clause

The above resolutions are taken under the condition of the registration of the Company by the competent Spanish authorities. Full powers are granted to Maître Martínez Gil-Vich, notary residing in Calle Velázquez número 12, 28001 MADRID (SPAIN), prenamed, to confirm the realization of the suspension clause.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de mai.

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Francisco LOPEZ BREA REDONDO, gérant de sociétés, demeurant à Calle Ferraz n°44A à Madrid (Espagne), et

2. Madame Maria DEL PILAR ESPESO SALMORAL, retraité, demeurant à Calle Ferraz n°4, -4^a à Madrid (Espagne),

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé; lesquelles procurations, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

A. RS 2012 Investments S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (RCS Luxembourg B 171.094), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2383 le 25 septembre 2012 (la Société);

B. le capital social de la Société est fixé à quinze millions cent vingt-quatre mille euros (15.124.000,- EUR), représenté par cent cinquante-et-une mille deuxcent quarante (151.240) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune;

C. les cent cinquante-et-une mille deux-cent quarante (151.240) parts sociales sont toutes détenues comme suit:

| | |
|--|---------|
| - Madame Maria DEL PILAR ESPESO SALMORAL, prénommée: | 75.620 |
| - Monsieur Francisco LOPEZ BREA REDONDO, prénommé: | 75.620 |
| Total: | 151.240 |

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Clôture de l'exercice social à la date de passation de l'acte avec approbation de la situation intérimaire au 15/04/2016.
2. Démission du gérant unique et décharge avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
3. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Espagne avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Espagne;
4. Décision de continuer simultanément l'existence de la Société en Espagne sous la dénomination "RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada";
5. Refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation espagnole;
6. Nominations statutaires;
7. Désignation avec pouvoir de substitution de Maître Martínez Gil-Vich notaire de résidence à Calle Velázquez numéro 12, 28001 à MADRID (Espagne), en qualité de mandataire qui procédera à toute notification au Registre des Sociétés en Espagne, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité;
8. Désignation en qualité de mandataire tout employé de l'étude du notaire instrumentant à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés espagnol;
9. Régime de neutralité fiscale; Décision d'appliquer le régime de neutralité fiscal espagnol prévu par la Loi 27/2014.
10. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de clôturer l'exercice social à la date de passation du présent acte et d'approuver les comptes intérimaires au 15/04/ 2016 à cette même date.

Cette situation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'accepter la démission du gérant unique avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège statutaire et administratif de la société du 8A boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg à Paseo del Pintor Rosales numéro 8 à Madrid (Espagne) avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Espagne.

La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de continuer simultanément l'existence de la Société en Espagne sous la dénomination «'RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada».

Cinquième résolution

Les associés ont décidé de procéder à une refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation espagnole, comme suit:

« **Art. 1. Denominación y régimen.** La sociedad se denominará ‘‘RS 2012 Investment Holding Sociedad Limitada’’; (la Sociedad).

Se regirá por los presentes estatutos sociales (los Estatutos), por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital (LSC), las disposiciones que establezcan el régimen jurídico de las sociedades limitadas y por las demás disposiciones y normas legales que resulten de aplicación.

Art. 2. Objeto. La Sociedad tiene por objeto el desarrollo de actividades empresariales de prestación de:

(a) (la coordinación de) servicios de asesoramiento técnico, legal, financiero y fiscal, en relación con inversiones inmobiliarias, tanto residenciales como comerciales, así como con la adquisición o procesos de compra de dichos inmuebles, bien directamente o bien mediante la adquisición de acciones o participaciones de sociedades, o a través de cualquier otra estructura de negocio, de forma individual o conjunta.

(b) Servicios relacionados con la gestión de inmuebles, promociones inmobiliarias y/o portfolios, así como dirección y supervisión de gestión de suelo.

(c) Servicios relacionados con inversión en créditos vencidos e impagados.

Las actividades que integran el objeto social podrán desarrollarse total o parcialmente de modo indirecto, mediante la titularidad de acciones o participaciones en Sociedades con objeto idéntico o análogo.

Art. 3. Domicilio. El domicilio social se establece en Madrid, Paseo del Pintor Rosales número 8

El órgano de administración será competente para decidir la creación, supresión o traslado de sucursales y el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal.

En este último caso podrá, por sí solo, modificar el párrafo primero de este artículo para adecuarlo al traslado decidido.

Capital social y participaciones sociales

Art. 4. Capital social. Se fija en la cifra de 15.124.000,- Euros. Está dividido en 151.240 participaciones sociales iguales, acumulables e indivisibles, totalmente suscritas e íntegramente desembolsadas, de 100 Euros de valor nominal cada una de ellas, numeradas correlativamente del 1 al 151.240, ambos inclusive.

Art. 5. Régimen de transmisión de las participaciones sociales. El funcionamiento y régimen aplicable la transmisión de las participaciones sociales se regirá por lo dispuesto en los artículos correspondientes de la normativa aplicable a las sociedades de responsabilidad limitada.

Órganos sociales

Art. 6. Clases. Los órganos rectores de la Sociedad son:

- (i) la Junta General de Socios; y
- (ii) el Órgano de Administración

Junta general de socios

Art. 7. Junta general de socios. El funcionamiento y régimen aplicable la Junta General de Socios se regirá por lo dispuesto en los artículos correspondientes de la normativa aplicable a las sociedades de responsabilidad limitada.

Organo de administración

Art. 8. Modos de organizarse la administración. La Sociedad será gestionada, administrada y representada, con los más amplios poderes de acuerdo con la legislación, salvo por aquellos que recaen en la Junta General de Socios, de acuerdo con la LSC, según decida la Junta General de Socios, por:

- (i) un Administrador Único;
- (ii) varios Administradores que actúen solidaria o conjuntamente, cuyo número estará entre dos y cuatro; o por
- (iii) un Consejo de Administración.

En caso de varios Administradores Conjuntos, el poder de representación se ejercerá mancomunadamente por dos de ellos cualesquiera.

Art. 9. Duración del cargo. Los Administradores ejercerán su cargo por tiempo indefinido, siendo el ejercicio del cargo de carácter gratuito.

Consejo de administración

Art. 10. Composición y nombramiento. Si existe Consejo de Administración, estará integrado por un mínimo de tres y un máximo de doce miembros, cuya determinación y elección o destitución corresponde a la Junta General de Socios.

El Consejo de Administración designará a sus propios Presidente y Secretario, y podrá nombrar una Comisión Ejecutiva o uno o varios Consejeros Delegados, indicando el régimen de su actuación.

Será posible nombrar para el cargo de secretario a personas que no ostenten la posición jurídica de administradores. En tal caso, estas personas tendrán derechos de voz pero no de voto.

Art. 11. Facultad y obligación de convocar. El Consejo de Administración celebrará sesión cuando lo disponga el Presidente por iniciativa propia o a petición de dos o más Consejeros; podrá establecerse periodicidad para las reuniones de este órgano.

En cualquier caso, el Consejo de Administración deberá reunirse, al menos, una vez al trimestre.

Art. 12. Forma de la convocatoria. El Presidente convocará la reunión por escrito con tres días de antelación, cuando menos.

La convocatoria incluirá el orden del día de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando:

- (i) asistan, presentes o representados, la mayoría de sus componentes; y
- (ii) sin necesidad de convocatoria, si todos los miembros aceptasen por unanimidad la celebración de la sesión.

Asimismo, el Consejo de Administración podrá celebrar reuniones por escrito y sin sesión siempre que ninguno de sus miembros se oponga a tal procedimiento.

Los Consejeros no necesitan estar físicamente presentes en la sesión, se considerará suficiente si atienden a través de un medio que permita la comunicación simultánea entre los consejeros a través de video conferencia, conferencia telefónica u otros medios electrónicos análogos.

La representación, por escrito y con carácter especial para cada reunión, deberá recaer en otro Consejero.

Art. 13. Modo de deliberar y adoptar acuerdos. El Presidente dirigirá las deliberaciones, concediendo la palabra, por su orden, a los Administradores que la pidan. Cada Administrador podrá consumir dos turnos de palabra en defensa de sus propuestas. Agotados aquellos, el Presidente podrá limitar tiempo y número de intervenciones en favor y en contra de cualquier asunto. Cada punto del orden del día será objeto de votación por separado, correspondiendo a cada miembro del Consejo de Administración, presente o representado, un voto.

Salvo disposición legal en contrario, los acuerdos del Consejo de Administración se adoptarán por tres cuartas partes de los Consejeros concurrentes a la sesión.

La ejecución de los acuerdos del Consejo de Administración corresponde al Consejero o componente del Consejo de Administración expresamente facultado para ello en la misma reunión y, en su defecto, al Secretario, al Presidente, o a cualquier Consejero (sea o no Consejero Delegado), indistintamente.

Las discusiones y acuerdos del Consejo de Administración, se llevarán a un libro de Actas que serán firmadas por el Presidente y el Secretario.

Se aprobarán en la forma establecida para las Actas de las Juntas Generales de Socios y las certificaciones serán libradas por el Secretario con el Visto Bueno del Presidente.

Art. 14. Incompatibilidades. No podrán ejercer cargos en esta Sociedad las personas declaradas incompatibles por la Ley.

Art. 15. Cuentas anuales. El órgano de administración formulará en el plazo de tres meses a contar del cierre del ejercicio social, con arreglo a las prescripciones legales, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado.

A partir de la convocatoria de la Junta General de Socios, cualquier Socio podrá obtener de la Sociedad de forma inmediata y gratuita, los documentos que han de ser sometidos a la aprobación de la misma, así como el informe de gestión y, en su caso, el informe de los auditores de cuentas.

En la convocatoria de la Junta General de Socios se hará mención de este derecho.

Las cuentas serán examinadas por la Junta General de Socios la cual resolverá lo procedente y se depositarán en el Registro Mercantil del domicilio social, dentro del mes siguiente a su aprobación.

Art. 16. Disolución y liquidación. La Sociedad se disolverá por las causas legales, y su proceso de liquidación se ajustará a lo regulado en la Legislación vigente.»

Sixième résolution

Les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant, M. Francisco LOPEZ BREA REDONDO, prénommé, pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Les associés ont décidé de désigner avec pouvoir de substitution Maître Martínez Gil-Vich notaire de résidence à Calle Velázquez numéro 12, 28001 à MADRID (Espagne), en qualité de mandataire qui procédera à toute notification au Registre des Sociétés en Espagne, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la Société devant toutes instances administratives et fiscales en Espagne à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité.

Huitième résolution

Les associés ont décidé de désigner en qualité de mandataire tout employée de l'étude du notaire instrumentant, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés espagnol.

Neuvième résolution

Résolution concernant la neutralité fiscale

Le transfert de siège envisagé pourra se prévaloir du régime fiscal prévu au chapitre VII de la partie VII de la Loi sur l'impôt sur le revenu des sociétés espagnoles revue et approuvée par la loi 27/2014 sans préjudice que la Société puisse exercer son droit de renonciation exposé à l'article 77.2 de la Loi sur l'impôt sur le revenu des sociétés espagnoles et puisse également appliquer tout régime de neutralité fiscale équivalent à l'Espagnol exposé par la directive 90/434 / CEE du Conseil du 23 Juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions entre sociétés de différents États membres de l'Union Européenne.

A cet effet, le régime fiscal ci-avant mentionné s'appliquera à ce changement de domicile et sera signalé au ministère de l'Economie et des finances selon procédure légale et Statutaire.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités espagnoles compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à Maître Martínez Gil-Vich, prénommé, pour confirmer la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 9 mai 2016. Relation: DAC/2016/6959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113049/407.

(160086237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Six Diagnostic, Société Civile.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 5.917.

STATUTS

Les soussignés,

1) Monsieur Fatah BOUDJELIDA, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France);

2) Monsieur Jean-Michel CHAMONARD, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 3 juin 1976 à Lyon (France);

3) Monsieur Olivier FERRES, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France);

4) Monsieur Keith O'DONNELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande);

5) Monsieur Christophe PLAINCHAMP, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny (Belgique);

6) Monsieur Olivier REMACLE, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique);

(ci-après, les Associés-Fondateurs), déclarent par la présente former entre eux une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés (les Associés-Fondateurs) ci-avant une société civile particulière qui a la dénomination «Six Diagnostic, société civile» (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision des gérants.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul Associé-Fondateur. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille sept cent Euro (EUR 3.700,00), représenté par trois mille sept cent (3.700) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00).

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 24 des présents statuts.

III. - Transmission des parts, Cession volontaire, Cession obligatoire

III.1. - Transmission de parts - Règles générales

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Toute cession de parts d'un associé ne pourra porter que sur l'intégralité des parts détenues par cet associé.

Art. 9. Toute cession de parts comportera l'obligation de transfert simultané de toute créance ou dette de l'associé cédant envers la Société. Il sera tenu compte de ces sommes dans la détermination du prix de rachat.

Art. 10. En cas de contestation du prix de cession tel que défini ci-dessous sous sections III.2 et III.3, le prix des parts cédées est déterminé conformément aux dispositions statutaires, par trois (3) arbitres à nommer d'un commun accord. Ils seront nommés et trancheront conformément aux règles d'arbitrage en vigueur de la Chambre de Commerce de Luxembourg et suivant la loi luxembourgeoise.

Art. 11. En cas de rachat par les autres associés, le prix de rachat sera payable immédiatement. En cas de rachat par la Société, le prix de rachat pourra, à l'initiative de la Société, être échelonné en trois (3) tranches annuelles dont la première est échue dans les trois (3) mois du rachat. Le montant du prix de cession non payé aux échéances fixées, portera intérêt à partir de la date de cession au taux d'intérêt légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date de l'échéance, augmenté de trois pour-cent (3%).

Art. 12. L'Associé-Fondateur qui, le cas échéant, perd sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 (ou toute société y succédant) ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A. est résilié, pour toute raison autre que celle décrite à l'article 16 des présents statuts (départ en retraite, préretraite ou institution similaire, accord,...) est autorisé à garder ses parts dans la Société. Lorsqu'il désire céder ses parts dans la Société, il doit en informer la Société dans les trois (3) mois de la perte de sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A. La cession sera réalisée suivant les règles de la Cession volontaire décrite à la section III.2 des présents statuts.

III.2. - Cession volontaire

Art. 13. Les cessions de parts volontaires ne sont autorisées - sauf accord majoritaire des associés ayant droit de vote, sans tenir compte des parts sociales du cédant - que dans l'hypothèse de l'article 12 des présents statuts.

Art. 14. La cession entre associés est réglée comme suit: Tout associé autorisé à céder ses parts à un ou plusieurs autres associés doit en informer par lettre recommandée les gérants, qui, à cet effet, dans un délai d'un (1) mois, convoquent une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour l'agrément de la cession. Lorsque cette assemblée générale refuse d'agréer la cession, la Société peut dans un délai d'un (1) mois à compter du refus, racheter les parts visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte. Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société. Le rachat effectué par la Société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés du défunt, de l'interdit, du failli et de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 15. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cette sous-section III.2 sera le prix de marché des parts rachetées.

III.3. - Cession obligatoire

Art. 16. Tout associé de la Société, exclu de l'actionnariat de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A. est résilié, suivant les dispositions des statuts de celle-ci, est obligé de céder ses parts dans la Société. Ces parts seront disponibles au rachat par les autres associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Si un ou plusieurs associés renoncent au rachat, les parts demeurant disponibles seront offertes aux autres associés, toujours au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Lorsque, un mois après exclusion de l'actionnariat de Lupercus Partners S.A. ou de résiliation du contrat d'emploi, toutes les parts de l'associé sortant dans la Société n'ont pas été rachetées par les associés restants, la Société aura l'obligation de racheter ces parts restantes et de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Art. 17. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cette sous-section III.3 sera le plus bas des:

- prix de marché des parts rachetées, et
- coût d'acquisition des parts rachetées augmenté d'un intérêt annuel au taux d'intérêt légal augmenté de trois pour-cent (3%).

IV. - Responsabilité des associés

Art. 18. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société dépassant la somme des engagements initiaux des associés, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

En cas d'accord contraire et unanime des associés, les gérants devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une restriction du droit de poursuite à rencontre des associés en fonction de leur participation au capital de la Société.

V. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 19. La Société est gérée par les ses gérants nommés par l'assemblée générale des Associés-Fondateurs. Seul un Associé-Fondateur avec droit de vote pourra être gérant.

Art. 20. Les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Toute cession ou autre transfert partiel ou intégral de toute participation de la Société requiert en plus l'approbation préalable donnée par une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

Art. 22. Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception, avec un préavis d'une semaine au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par les gérants dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins vingt pour cent du capital social en font la demande par lettre

recommandée, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les associés ayant droit de vote, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 23. Les associés se réunissent en cas de besoin en assemblée générale.

Art. 24. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Chaque part sociale dispose d'un droit de vote tant qu'elles sont détenues par les Associés Fondateurs, sans pour autant qu'un associé ne puisse exercer plus de vingt-cinq pour-cent (25%) des droits de vote totaux. En cas de transmission ou cession des parts à un associé non fondateur, le droit de vote de ces parts est suspendu. Lorsqu'un Associé Fondateur ne sera plus actionnaire, pour quelque raison que ce soit, de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou ne sera plus employé par une société affiliée, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A., le droit de vote de ses parts est suspendu. Cet associé pourra toutefois assister aux assemblées et s'y exprimer. Lorsqu'une part est en indivision ou grevée le cas échéant d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société pour assister aux assemblées.

Art. 25. Lorsque l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins de toutes les parts ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés avec droit de vote, présents ou représentés.

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport des gérants sur les affaires sociales, accorde ou refuse la décharge aux gérants, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature. L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant au moins soixante pour-cent (60%) des parts sociales ayant droit de vote, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés ayant droit de vote.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société est dissoute de plein droit, lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul Associé-Fondateur.

Cet Associé-Fondateur est de plein droit liquidateur. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur. L'actif net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti en nature entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

VII. - Disposition Générale

Art. 29. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux trois mille sept cent (3.700) parts sociales comme suit:

| | |
|---|--------------|
| - Fatah Boudjelida, prénommé, cinq cent parts sociales | 500 |
| - Jean-Michel Chamonard, prénommé, cinq cent parts sociales | 500 |
| - Olivier Ferres, prénommé, cinq cent parts sociales | 500 |
| - Keith O'Donnell, prénommé, mille parts sociales | 1.000 |
| - Christophe Plainchamp, prénommé, deux cent parts sociales | 200 |
| - Olivier Remacle, prénommé, mille parts sociales | <u>1.000</u> |
| Total: trois mille sept cent parts sociales | 3.700 |

Toutes les parts sociales ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trois mille sept cent Euro (EUR 3.700,00) sera à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé;
- Monsieur Olivier Ferres, prénommé;
- Monsieur Keith O'Donnell, prénommé;
- Monsieur Olivier Remacle, prénommé.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers ainsi que pour toute ouverture et opération sur compte bancaire par la signature conjointe à deux de ses gérants.

2. Le siège de la Société est établi à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Exécuté en sept (7) originaux à Luxembourg, le 18 mai 2016.

Fatah Boudjelida / Jean-Michel Chamonard /
Olivier Ferres / Keith O'Donnell / Christophe
Plainchamp / Olivier Remacle.

Référence de publication: 2016113070/189.

(160086718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

'Op Der Schock - Solar s.c.', Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstroos.

R.C.S. Luxembourg E 5.916.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-deux avril,

Entre le(s) soussigné(e)s:

Monsieur ANZIA Gérard, demeurant à L-8706 Useldange, 20 route d'Arlon, Q

Monsieur KAUTEN Paul, demeurant à L-8522 Beckerich, 6 Millewee,

ci-après dénommé(e)s'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile «Op der Schock - Solar s.c.».

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 25 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 25,08 kWp qui sera installée sur le toit du bâtiment Op der Schock à L-9169 Mertzig, 6 rue de Dellen. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 25,08 kWp, représenté par 88 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur ANZIA Gérard, a apporté 74 modules photovoltaïques LG Modul Mono X 285 Wp avec système de montage, 74/88^{ème} du câblage et de l'infrastructure;

Monsieur KAUTEN Paul, a apporté 14 modules photovoltaïques LG Modul Mono X 285 Wp avec système de montage, 14/88^{ème} du câblage et de l'infrastructure;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur ANZIA Gérard, 74 parts sociales.

Monsieur KAUTEN Paul 14 parts sociales.

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant $\frac{3}{4}$ du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la " loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats " qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Beckerich, le 22 avril 2016.

ANZIA Gérard / KAUTEN Paul.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Référence de publication: 2016112940/107.

(160086333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Real Corp Uno S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.602.

DISSOLUTION

L'an deux mil seize, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Naor AZRAYEV, né le 12 septembre 1982, à Haïfa (Israël), demeurant à Levi ESHKOL 3/5/ TIRAT HCAR-MEL (Israël) 3952403, actionnaire unique de la Société depuis le 1^{er} janvier 2012 (l'«Actionnaire Unique»), ici représenté par Maître Jean-Philippe FRANCOIS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 avril 2016,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «REAL CORP UNO SA», établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116.602, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1434, le 26 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2500 du 23 décembre 2009, et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 novembre 2015, en voie de publication audit Mémorial C (ci-après la «Société»)

Que le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société préqualifiée.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée, et la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare:

Que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif, et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé, connu ou inconnu à ce jour, avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration, et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

Qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux actions de la Société.

Le comparant déclare en outre que l'actif de la Société comprend l'immeuble suivant désigné comme suit:

En France à F-06600 Antibes, Quartier du Cap, 116, Chemin des Nielles, 142, avenue JF Kennedy,
Une maison dénommée LA JACANE,
Et Terrain attenant entièrement clôturé avec une piscine
Figurant au cadastre savoir:

| Préfixe | Section N° | Lieudit | Surface |
|---------|------------|-----------------------|------------------|
| CH | 20 | 142 Bd John F Kennedy | 00 ha 13 a 25 ca |

Le BIEN forme le lot n°UN (1) du plan du lotissement dénommé «LES CHENES VERTS» dont le cahier des charges a été établi suivant acte sous seing privé à PARIS en date du 23 juillet 1952 et déposé au rang des minutes de Me GALLAIS alors notaire à Antibes, suivant acte reçu par lui le 1^{er} avril 1953 transcrit au bureau des hypothèques de Grasse le 11 juin 1953 volume 3536 numéro 15.

Titre de propriété

La Société est propriétaire de l'immeuble prédésigné pour l'avoir acquis suivant acte de vente documenté par Maître Rémy DJIAN, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Emile-Marc FALGON, Philippe CLEMENT, Rémy DJIAN et Stéphane SERRATRICE, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à la Résidence d'Antibes (Alpes-Maritimes), 5, Place de Gaulle, en date du 31 janvier 2012, publié et enregistré le 20 février 2012 à la conservation des Hypothèques de Antibes 1^{er} Bureau, Volume 2012 P, numéro 1953.

En conséquence de ce qui précède, le prédit immeuble appartient désormais au comparant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Ph. François, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mai 2016. Relation: ILAC/2016/14427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113022/68.

(160085350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

WDH Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 194.042.

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WDH Consult avec siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 194.042, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 602 du 4 mars 2015, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvan Hautecoeur, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan Hautecoeur, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, à L-8287 Kehlen, 11 Zone Industrielle.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, à L-8287 Kehlen, 11 Zone Industrielle.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

Art. 2. (1^{er} paragraphe). Le siège social de la société est établi dans la commune de Kehlen.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Yvan Hautecoeur, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 02 mai 2016. 1LAC/2016/14343. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016110587/53.

(160082669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016110824/10.

(160083573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Continental Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 64.149.

Hiermit legen wir das Mandat als Aufsichtskommissar der CONTINENTAL FINANCE HOLDING S.A., eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter Nr. B 64149, mit sofortiger Wirkung nieder.

Grevenmacher, den 15 April 2016.

Référence de publication: 2016110816/10.

(160083583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.
